Bureau de l'enquêteur correctionnel

2011-2012

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Vic Toews, c.p., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

Table des matières

Message de l'Enquêteur correctionnel 1

Section I : Aperçu de l'organisation 3

Raison d'être 3

Responsabilités 3

Résultat stratégique et architecture des activités de programmes 3

Priorités organisationnelles 4

Analyse des risques 5

Résumé du rendement 7

Profil des dépenses 10

Budget des dépenses par crédit voté 10

Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique 11

Résultat stratégique 11

Activité de programme nº 1 : Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale. 11

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 13

Leçons retenues 13

Activité de programme nº 2 : Services internes 13

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 14

Leçons retenues 14

Section III : Renseignements supplémentaires 15

Principales données financières 15

États financiers 15

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 15

Section IV : Autres sujets d'intérêt 16

Personne-ressource de l'organisation 16

Renseignements supplémentaires 16

Notes en fin de texte 19

Message de l'Enquêteur correctionnel

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) a été établi en 1973 pour tenir lieu d'ombudsman auprès des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral. Depuis le début, ses activités de surveillance indépendantes et externes du système correctionnel a permis d'améliorer la responsabilisation et la transparence à l'égard des parlementaires et des Canadiens. En outre, le BEC a contribué de façon importante à garantir que le système correctionnel du Canada est géré de manière non seulement juste et humaine, mais également conforme aux attentes et aux valeurs de la population canadienne. Nous estimons que les recommandations que nous avons formulées au Service correctionnel du Canada (SCC) ont pu améliorer la vie des Canadiens et assurer la protection de leurs droits et le maintien d'une société paisible.

À cet égard, la Partie III de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) m'autorise à enquêter sur les problèmes des délinquants résultant de décisions, de recommandations, d'agissements ou d'omissions du SCC. J'ai le pouvoir de décider d'entreprendre une enquête ou d'y mettre fin, ainsi que de choisir les méthodes qui sont employées pour mener les enquêtes.

Au cours de la période visée, les équipes d'enquêteurs du Bureau ont passé 369 jours dans des établissements fédéraux, ont discuté avec plus de 1 600 délinquants et ont mené 481 enquêtes officielles. Nous avons reçu 5 789 plaintes et demandes de délinquants sous responsabilité fédérale, 18 700 appels sur notre ligne téléphonique sans frais, et plus de 1 million de visites ont été enregistrées sur notre site Web. En outre, notre équipe sur les cas de recours à la force a examiné 814 dossiers. Nous avons également étudié 144 cas de décès ou de blessures graves de détenus ayant exigé une enquête en vertu de l'article 19 de la LSCMLC. Ces réalisations sont importantes pour un petit organisme comprenant 32 employés à temps plein.

Le présent Rapport ministériel sur le rendement décrit les réalisations découlant des six grandes priorités auxquelles s'intéresse le dernier Rapport sur les plans et les priorités: l'accès à des services de santé mentale, la prévention des décès en établissement, les conditions de détention, les questions touchant les délinquants autochtones, l'accès aux programmes correctionnels et les questions touchant les délinquantes sous responsabilité fédérale. Ces priorités aident les enquêteurs à structurer leurs visites dans les établissements correctionnels et jettent souvent les bases des interactions et des discussions entre le Bureau et le SCC. À mesure que la population carcérale augmente, nous nous attendons à ce que ces priorités gagnent en importance.

La gestion de l'information demeure une priorité administrative pour le Bureau. Nous avons commencé à consolider les fonctions de gestion de l'information de l'organisation pour se préparer à l'achat et à la mise en œuvre d'applications relatives au suivi de la correspondance et à la gestion de cas. Les travaux préliminaires sont également terminés sur notre site Web. Cette mise à jour simplifiera l'accès à l'information, respectera les exigences en matière de conformité et renseignera la population à propos du Bureau.

Il convient de mentionner que le Bureau a mené une vérification horizontale interne dirigée par le Bureau du contrôleur général sur la planification intégrée des ressources humaines et des

activités. Au moment de la rédaction du présent document, le rapport final n'avait pas encore été publié; toutefois, les conclusions de la collecte de renseignements montrent des résultats positifs pour l'organisation. Il s'agit de la deuxième vérification externe positive consécutive de l'organisation; c'est donc une réalisation notable.

Enfin, je présente ici un résumé des efforts importants de mon Bureau au cours de la période visée par le rapport. Ces efforts sont le reflet de l'engagement permanent du personnel envers nos obligations organisationnelles et l'important mandat que nous nous efforçons d'atteindre année après année.

Howard Sapers
Enquêteur correctionnel

Section I : Aperçu de l'organisation

Raison d'être

Au nom des Canadiens et Canadiennes, le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) exerce en temps utile une surveillance indépendante, minutieuse et impartiale du système correctionnel fédéral afin de veiller à ce qu'il demeure sécuritaire, juste, humain et efficace. Ce rôle de surveillance vise avant tout à faire en sorte que le Service correctionnel du Canada (SCC) s'acquitte du mandat que lui confère la loi tout en respectant ses obligations nationales et internationales légales et en matière de droits de la personne.

Responsabilités

En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le BEC a pour mandat d'exercer les fonctions d'ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Il est indépendant du Service correctionnel du Canada et peut lancer une enquête par suite d'une plainte présentée par un délinquant ou en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative. L'Enquêteur correctionnel est tenu par la loi de présenter un rapport annuel aux deux chambres du Parlement, par l'entremise du ministre de la Sécurité publique.

Résultat stratégique et architecture d'alignement de programmes

Priorités organisationnelles

Résumé des progrès réalisés par rapport aux priorités

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique ou activité de programme
Enquêter sur les plaintes individuelles des délinquants et les résoudre.	Permanent	Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale
Surveiller et évaluer la gestion des questions liées au mandat du Service et soumettre des observations à cet égard (enquêtes en vertu de l'article 19 et incidents de recours à la force).	Permanent	Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale
Enquêter sur les préoccupations systémiques expressément signalées par les délinquants, les régler et assurer un leadership à leur égard (p. ex. problèmes liés à la santé mentale, problèmes des délinquants autochtones, décès évitables en établissement, accès aux programmes, isolement et conditions d'incarcération).	Permanent	Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale
Gestion de l'information	Permanent	Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale / Services internes

1. Les différents types de priorités sont définis comme suit : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

- Découlant du résultat stratégique visé par le BEC, « Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus en temps opportun », cette priorité est aussi étroitement liée aux six priorités de l'organisme: les conditions de détention, l'accès à des services de santé mentale, la prévention des décès en établissement, les questions touchant les délinquants autochtones, l'accès aux programmes correctionnels et les questions touchant les délinquantes sous responsabilité fédérale.
- En raison du départ de certains enquêteurs principaux et de congés parentaux octroyés au cours de la période visée, le Bureau a réorganisé sa charge de travail relative aux enquêtes afin de s'assurer que les problèmes des délinquants sont résolus et que les visites prévues en établissement sont effectuées. De plus, le BEC a mené plusieurs enquêtes systémiques qui ont eu des répercussions sur ses priorités.
- On a établi l'ordre de priorité de toutes les plaintes reçues, et le personnel d'enquête les a traitées. Les dossiers ont été fermés en conséquence dans l'outil de gestion des cas, DATIS. On a observé certaines difficultés relatives à l'intégrité des données à cet égard, et on se penche actuellement sur la question.
- En vertu de l'article 19 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le BEC doit passer en revue toutes les enquêtes menées par le Service correctionnel du Canada sur les cas de décès ou de blessure grave d'un détenu. Le Bureau a examiné 144 dossiers et a satisfait à toutes les attentes.
- Conformément aux recommandations découlant de la Commission d'enquête Arbour, l'examen et l'évaluation d'incidents liés au recours à la force ont été effectués dans 814 dossiers. Le Bureau a satisfait à tous les objectifs en matière de normes de service.
- Le BEC a mené cinq enquêtes systémiques de portée nationale. Le Rapport annuel 2011-2012 présentera les détails de ces enquêtes.

Analyse des risques

Le maintien d'un processus d'examen indépendant et objectif au sein d'un environnement correctionnel où le BEC n'a pratiquement aucune maîtrise du nombre de plaintes ni de la portée des enquêtes nécessaires présente un certain nombre de défis uniques:

- L'organisme a un mandat de portée nationale, ce qui requiert de la flexibilité et une réévaluation constante des priorités en raison du nombre et de la complexité des dossiers. La clientèle et le réseau d'intervenants sont dispersés dans un grand nombre d'endroits, souvent éloignés, aux quatre coins du Canada;

- Le dénombrement quotidien moyen de délinquants était supérieur au cours de la période visée comparativement à la période visée par le dernier rapport; toutefois, l'augmentation de la population de délinquants n'a pas atteint les niveaux projetés, et les effets

cumulatifs des changements relatifs aux lois et aux politiques ne seront ressentis qu'au fil du temps. Même si la construction prévue de nouvelles cellules permettra de faire face aux pressions relatives à la population à long terme, on continue à éprouver des difficultés immédiates en matière de capacité, ce qui entraîne une augmentation de la double occupation des cellules. À la lumière de ces projections relatives à la population, le risque a été atténué au cours de la période visée;

- La résolution des plaintes dans un environnement habituellement fermé à l'examen du public fait en sorte que le Bureau doit non seulement être un organe indépendant du Service correctionnel du Canada, de Sécurité publique Canada et du ministre de la Sécurité publique, mais il ne doit pas y avoir la moindre apparence de lien avec ces entités;

- Comme l'autorité du Bureau réside dans son pouvoir de persuasion et dans la qualité de ses rapports plutôt que dans des recommandations exécutoires, il est impératif que l'on dispose des mécanismes administratifs et publics adéquats pour assurer la prise de mesures raisonnables, justes et opportunes en vue de donner suite aux constatations et aux recommandations faites par le Bureau;

- La gestion des ressources humaines dans la fonction publique n'est pas facile même dans les circonstances les plus favorables. Elle deviendra inévitablement plus complexe dans un environnement de contraintes budgétaires. Pour un petit organisme, la tâche consistant à attirer et à garder un effectif stable et professionnel dans le contexte financier actuel a sa part de risques, puisque les employés pourraient décider de demeurer au sein de l'administration publique centrale, au lieu de se joindre à un employeur distinct.

Le Bureau ne prévoit pas de réduction de la demande globale de services ni de la complexité des dossiers qu'il est appelé à examiner. L'environnement dans lequel il fonctionne continue à s'avérer extrêmement difficile. Comme il a été constaté précédemment, la population de délinquants est en hausse (peut-être à un rythme inférieur à celui qui avait été prévu) et continuera d'augmenter au fur et à mesure que les récentes initiatives en matière de politiques et de lois seront pleinement mises en œuvre. Nonobstant les pressions liées à la population de délinquants, le SCC doit, en vertu de la loi, continuer d'assurer une garde sécuritaire et humaine. Pour aller de l'avant, il faudra non seulement des services innovateurs et exclusifs, mais également une gestion avisée des risques, un processus décisionnel fondé sur les connaissances, une gestion rigoureuse, une responsabilisation claire et une gestion responsable des dépenses.

Résumé du rendement

Ressources financières pour 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des dépenses autorisées*	Dépenses réelles*
4 292 $	5 012 $	4 937 $
* Exclut le montant imputé à Services partagés Canada, le cas échéant.		

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalent temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Écart
34	32	2*

* Les départs imprévus et les congés parentaux ont eu une incidence sur l'utilisation des ETP au cours de la période visée.

Tableaux sur le sommaire du rendement

Progrès réalisés relativement au résultat stratégique

Résultat stratégique : Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus en temps opportun.		
Indicateurs de rendement	**Cibles**	**Rendement pour 2011-2012**
À la suite de l'établissement des priorités, pourcentage de plaintes déposées par les délinquants auxquelles le Bureau a répondu en temps opportun.	100 %	Même si certains enquêteurs ont quitté le BEC au cours de la période visée, celui-ci a réussi à répondre aux attentes en ce qui concerne sa réponse aux plaintes des délinquants. On a établi l'ordre de priorité de toutes les plaintes reçues, et l'équipe d'enquête les a traitées. Les dossiers ont été fermés en conséquence dans l'outil de gestion des cas (DATIS).
Pourcentage de réponses aux plaintes individuelles des délinquants par catégorie.	100 %	Les enquêteurs du Bureau ont mené 1 600 entrevues auprès des délinquants au cours de la période visée par le rapport. Les enquêteurs ont passé 369 jours dans les établissements, ce qui représente une légère augmentation par rapport à la période visée par le rapport précédent. Le Bureau a également mené 481 enquêtes au cours de la période visée par le rapport. Voir le tableau des plaintes par catégorie à la fin du rapport.
Pourcentage de réponses et de recommandations visant des préoccupations systémiques clés des délinquants définies et assujetties à des recommandations du Bureau.	100 %	Le Service correctionnel du Canada a répondu à 100 % des recommandations du BEC visant les préoccupations systémiques clés des délinquants. Ce résultat est mis en évidence dans la réponse du SCC au Rapport annuel du BEC.

Sommaire du rendement, excluant les services internes

Activité de programme	Dépenses réelles (2010-2011)	2011-2012 (en milliers de dollars)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des dépenses autorisées*	Dépenses réelles*	
Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale	3 263 $	3 397 $	3 434 $	3 909 $	3 689 $	Collectivités sûres et sécuritaires**
Total	**3 263 $**	**3 397 $**	**3 434 $**	**3 909 $**	**3 689 $**	

* Exclut le montant imputé à Services partagés Canada, le cas échéant.

** La principale activité de programme du BEC est de surveiller de façon indépendante les services correctionnels fédéraux et de contribuer à la sécurité publique en examinant rapidement les plaintes des délinquants. De plus, il renforce la confiance de la population et s'assure que le SCC remplit ses obligations dans le respect de la loi et des droits de la personne.

Sommaire du rendement pour les services internes

Activité de programme	Dépenses réelles (2010-2011)	2011-2012 (en milliers de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des dépenses autorisées*	Dépenses réelles*
Services internes	770 $	921 $	858 $	1 103 $	1 247 $

* Exclut le montant imputé à Services partagés Canada, le cas échéant.

Profil des dépenses (en milliers de dollars)

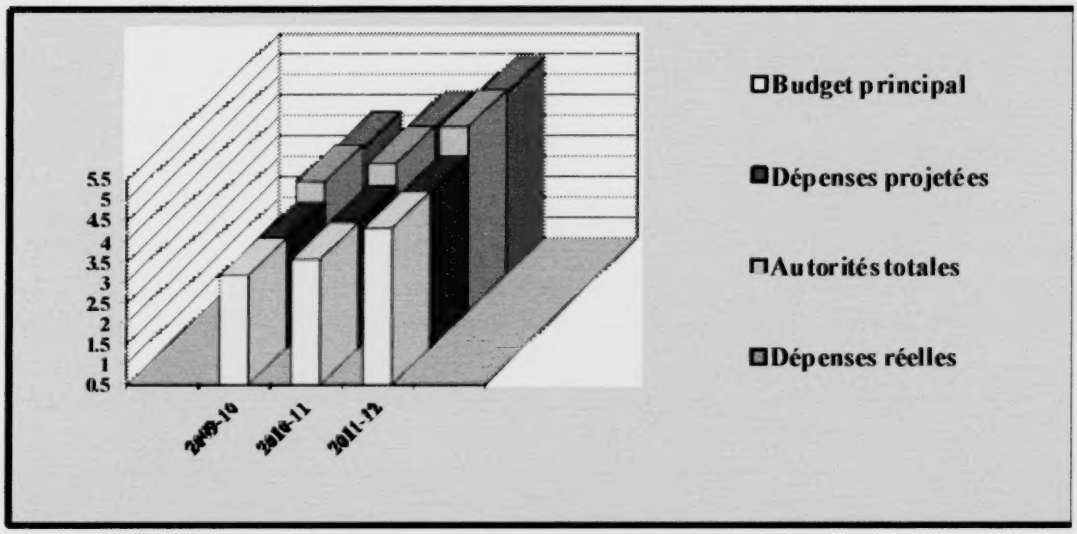

Au cours des trois derniers exercices financiers, de 2009-2010 à 2011-2012, le total des dépenses autorisées et les dépenses réelles du Bureau de l'enquêteur correctionnel ont évolué au même rythme. Les hausses sont attribuables au nouveau financement découlant de plusieurs initiatives législatives prises dans le système correctionnel ainsi que d'un financement par reconduction permanent en 2010-2011 visant à alléger les pressions liées à la charge de travail tant des services des enquêtes que des services administratifs.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels ou les dépenses législatives du Bureau de l'enquêteur correctionnel, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2012 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics 2012 sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus en temps opportun.

Activité de programme nº 1 : Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale.

Description de l'activité de programme

Dans le cadre de cette activité de programme, le Bureau de l'enquêteur correctionnel mène des enquêtes sur les plaintes individuelles de délinquants relatives aux actes, aux omissions, aux décisions et aux recommandations du Service correctionnel du Canada (SCC). Il est également chargé d'examiner les politiques et les procédures du SCC donnant lieu aux plaintes formulées par les individus, de formuler des recommandations, de s'assurer que les problèmes systémiques sont décelés et réglés de façon appropriée et d'examiner toutes les enquêtes du SCC effectuées en vertu de l'article 19 en cas de décès ou de blessure grave d'un délinquant.

Ressources financières pour 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des dépenses autorisées*	Dépenses réelles*
3 434 $	3 909 $	3 689 $
* Exclut le montant imputé à Services partagés Canada, le cas échéant.		

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalent temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Écart
30	28	2

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels en
Fournir aux délinquants sous responsabilité fédérale un accès opportun aux services de l'ombudsman.	Coefficient des visites en établissement par niveau de sécurité.	Norme respectée à 90 %	L'organisme a été efficace dans ce domaine, malgré le départ de certains enquêteurs principaux et l'octroi de congés parentaux au cours de la période visée dans le rapport. On a dû procéder à des réaffectations des établissements pour pouvoir satisfaire cette norme. La norme de 90% fut atteinte.
	Délai de réponse moyen aux plaintes des délinquants.	Norme respectée à 85 %	Le BEC a également été efficace dans ce domaine: le délai de réponse moyen de 84 % est tout juste en deçà de la norme. Ce pourcentage est attribuable aux modifications apportées aux exigences liées à la saisie de données relativement à la fermeture de dossiers de détenus.

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

Tout au long de la période visée par le présent rapport, le personnel a effectué des enquêtes et des analyses des plaintes formulées par les délinquants d'une manière professionnelle, rapide et adaptée à la situation. Le nombre et la fréquence des visites d'établissements et des entrevues avec des délinquants partout au pays ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Cette présence accrue dans les établissements a soutenu la demande pour les services du BEC et a contribué à augmenter la sensibilisation au BEC. Au cours de la période visée, le défi est demeuré de trouver un juste milieu entre la gestion quotidienne des plaintes et la participation du personnel d'enquête aux examens systémiques. Les compétences requises pour procéder aux enquêtes systémiques, à savoir les capacités d'analyse et la capacité de communiquer efficacement par écrit, ont représenté un autre défi.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les six principales priorités du BEC, veuillez consulter le Rapport annuel 2011-2012.

Leçons retenues

L'accessibilité, la rapidité et la qualité des enquêtes constituent des éléments fondamentaux de la fonction d'ombudsman. Pour appuyer ces éléments, l'organisme a entrepris les tâches suivantes: amélioration de son site Web afin d'assurer la conformité en matière d'accessibilité et de convivialité, l'examen et la mise à jour de brochures d'information destinées aux délinquants et aux autres citoyens, l'amélioration de l'accès au numéro sans frais 1-877 et cinq enquêtes systémiques de portée nationale.

Activité de programme nº 2 : Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : les services de gestion et de surveillance, les services des communications, les services juridiques, les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion des finances, les services de gestion de l'information, les services des technologies de l'information, les services de gestion des actifs, les services de gestion du matériel, les services de gestion des acquisitions et les services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières pour 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des dépenses autorisées	Dépenses réelles
858 $	1 103 $	1 247 $

Ressources humaines pour l'exercice 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
4	4	0

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	État du rendement
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

L'activité de programme relative aux services internes vise à assurer la conformité avec les politiques et les lignes directrices du gouvernement du Canada, les lois ainsi que les politiques et les directives propres au BEC. Elle s'effectue par l'élaboration de processus internes et la prestation de formation dans les principaux secteurs de l'organisme. De plus, les employés se consacrant à cette activité ont développé un meilleur sens du service à la clientèle à l'endroit du Bureau, de ses employés et des membres du portefeuille de la Sécurité publique.

Leçons retenues

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le personnel des services internes a donné de la formation axée sur deux secteurs précis au cours de la période visée par le rapport : la gestion de l'information et l'administration financière relative aux déplacements. La formation sur l'AIPRP, les contrats et les ressources humaines sera gérée prochainement de façon prioritaire.

Section III : Renseignements supplémentaires

Principales données financières

État condensé de la situation financière (non vérifié)
Au 31 mars 2012
(dollars)

	Écart (dollars)	2011-2012	2010-2011
Total des passifs nets	(122 698)	653 011	775 709
Total des actifs financiers nets	35 520	136 330	100 810
Dette nette du Ministère	(158 218)	516 681	674 899
Total des actifs non financiers	0	0	0
Situation financière nette du Ministère	(158 218)	(516 681)	(674 899)

État condensé des opérations et situation financière nette du Ministère (non vérifiés)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012
(dollars)

	Écart (pourcentage)	2011-2012	2010-2011
Total des dépenses	13,28 %	5 271 800	4 653 952
Total des revenus	0	0	0
Coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement	13,28 %	5 271 800	4 653 952
Situation financière nette du Ministère	(23,44 %)	(516 681)	(674 899)

États financiers

Les états financiers (non vérifiés) du Bureau de l'enquêteur correctionnel pour l'exercice 2011-2012 sont disponibles sur le site web de l'organisation.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

L'information supplémentaire en forme de graphique inclus dans ce Rapport ministériel sur le rendement est disponible sur le site web du Bureau de l'enquêteur correctionnel:

- L'écologisation des opérations gouvernementales

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Personne-ressource de l'organisation

Manuel Marques
Directeur des services corporatifs et de la planification, dirigeant principal des finances
manuel.marques@oci-bec.gc.ca

Renseignements supplémentaires

Tableau des plaintes par catégorie

Glossaire

Plainte : Les plaintes peuvent être formulées par un délinquant ou par une personne agissant en son nom, par téléphone, par télécopieur, par lettre ou au cours d'entrevues menées par le personnel enquêteur du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) dans les établissements correctionnels fédéraux.

Selon la loi, le BEC peut également entreprendre une enquête de sa propre initiative ou à la demande du ministre.

Réponse interne (RI) : Toute réponse fournie à un plaignant, qui ne nécessite pas la consultation de sources d'information à l'extérieur du BEC.

Enquête (ENQ) : Toute plainte exigeant de la part du personnel enquêteur du BEC certaines recherches auprès du Service correctionnel du Canada, ou encore l'examen ou l'analyse de documents, avant que l'aide ou l'information demandée par le délinquant ne puisse être fournie.

Catégorie		RI	ENQ	Total
Isolement préventif		183	245	428
Préparation de cas		38	48	86
Effets gardés en cellule		167	219	386
Placement en cellule		21	22	43
Classement selon le niveau de sécurité		15	20	35
Programmes communautaires et surveillance dans la collectivité		5	11	16
Libération conditionnelle		14	9	23
Conditions de détention		249	234	483
Condamnation ou peine – Infraction actuelle		1	2	3
Correspondance		65	62	127
Décès ou blessures graves		30	14	44
Décisions (en général) – mise en application		178	49	227
Régime alimentaire		7	25	32
Régime disciplinaire		14	17	31
Harcèlement et discrimination		8	5	13
Double occupation		22	21	43
Emploi		42	35	77
Questions financières		56	52	108
Services alimentaires		24	26	50
Procédure de règlement des griefs		157	98	255
Harcèlement		65	54	119
Santé et sécurité – lieux de travail et programmes des détenus		0	2	2
Soins de santé		289	406	695
Soins de santé – soins dentaires		12	23	35
Grève de la faim		1	13	14

Catégorie		RI	ENQ	Total
Immigration et expulsion		0	3	3
Renseignements au dossier		102	64	166
Requête du détenu		12	9	21
DÉTECTEUR IONIQUE		0	1	1
Avocat – qualité		13	7	20
Santé mentale		15	39	54
MÉTHADONE		9	9	18
Bureau de l'enquêteur correctionnel		0	4	4
Langues officielles		4	1	5
Opérations et décisions du BEC		6	3	9
Tribunal de l'extérieur		10	9	19
Décisions – Libérations conditionnelles		98	80	178
Décisions des services de police ou mauvaise conduite		3	2	5
Visites familiales privées		79	79	158
Programmes et services		46	76	122
Questions de compétence provinciale		2	2	4
Processus de mise en liberté		40	29	69
Motifs religieux/ou spirituels		19	12	31
Sécurité		15	23	38
Sécurité des délinquants		27	60	87
Fouille et saisie		17	15	32
Classement selon le niveau de sécurité		45	47	92
Administration de la peine		11	5	16
Personnel		176	134	310
Téléphone		63	78	141
Permission de sortir		13	28	35

Catégorie		RI	ENQ	Total
Décision – permission de sortir		22	22	44
Transfèrement		195	213	408
Analyse d'urine		1	8	9
Recours à la force		10	29	39
Visites		53	42	95
Plainte n'appartenant à aucune catégorie				181
	TOTAL GÉNÉRAL	2 769	2 839	5 789

Les données de ce tableau proviennent de l'outil de gestion des cas du BEC (DATIS).

Notes en fin de texte

i. Voir Comptes publics du Canada 2012, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html.

ii. Voir Secrétariat du conseil du trésor du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/tbs-sct/index-fra.asp.

iii. Voir Bureau de l'enquêteur correctionnel, http://www.oci-bec.gc.ca.